

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2024_011

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 avril 2024

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 12
de Votants 12

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**EMBELLISSEMENT DU
CENTRE ANCIEN DANS
LE CADRE DES TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT DES
RESEAUX SECS ET
HUMIDES - Demande de
subventions**

Etaient présents : ARENA Antoine, ESMIOL-PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, HEYNDRIKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Christine HAMOT, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/04/2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet d'enfouissement des réseaux secs et humides dans le centre ancien du village a été initié il y a plusieurs années et nécessitait une coordination avec Provence Alpes Agglomération qui est maître d'ouvrage des réseaux humides.

Un avant-projet détaillé a été réalisé par le bureau d'étude Hydrétudes et a permis d'établir la clé de répartition sera appliquée pour les frais communs tels que la pré-étude, la maîtrise d'œuvre, les frais de bornages etc.. La réfection des réseaux humides restera à la charge de Provence Alpes Agglomération et les réseaux secs ainsi que les revêtements de surface seront à la charge de la commune

Les travaux sont prévus pour 2025.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024, auprès de la Région au titre de « Nos communes d'abord » et auprès du Département des Alpes de haute-Provence au titre du FODAC selon le plan de financement suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opérations	Dossier DETR 2024 (montant HT)
Aménagement de surface	392 000 €
Réseaux secs	50 603 €
TOTAL HT	442 603 €

AGEDI
Dépôt Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/04/2024
004-210400479-20240409-DE_2024_011-DE

FINANCEMENT :

DETR 2024	Montant	221 302 €
	Taux	50%
Subvention "nos communes d'abord" 2024	Montant	15 000 €
	Taux	4%
FODAC 2024	Montant	10 894 €
	Taux	2%
AUTOFINANCEMENT	Montant	206 302 €
	Taux	44%
TOTAL H.T.		442 603 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 pour un montant de 221 302 €.
- Décide de solliciter une subvention « Nos communes d'abord » 2024 auprès de la Région Sud pour un montant de 15 000 €.
- Décide de solliciter une subvention FODAC 2024 auprès de Département des Alpes de Haute Provence pour un montant de 10 894 €.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 12**ABSTENTION : 0****CONTRE : 0**

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Christine HAMOT



AGEDI Dépôt Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/04/2024 004-210400479-20240409-DE_2024_011-DE